

Protection sociale

Le financement de la protection sociale



L'économie française doit, dans un contexte de réduction massive des déficits publics, relever le défi que représente le financement de sa protection sociale.

Les dépenses d'assurance-maladie dont le taux d'augmentation tendanciel actuel est de l'ordre de 3 % par an, vont continuer à croître dans les années à venir en raison du coût croissant des nouvelles technologies sources de progrès de la médecine, et de l'augmentation de l'espérance de vie.

Parallèlement, côté ressources, les cotisations sociales contraintes par la faiblesse tendancielle de la croissance de la masse salariale évoluent faiblement.

Les acteurs économiques et sociaux, conscients des enjeux se sont emparés de la problématique :

Les **partenaires sociaux ont pris l'engagement de mener en 2011 une réflexion sur le financement de la protection sociale** ; le Conseil Économique et Social Environnemental saisi par le gouvernement a rendu un avis en juillet dernier.

La CFE-CGC aborde cette réflexion avec pour **objectif le maintien d'un niveau élevé de protection sociale**. En ce qui concerne l'assurance maladie, elle **refuse la mise en place d'un socle minimum ciblé sur les ALD** (Affections Longue Durée) et les plus fragilisés et ne veut **pas d'un transfert massif vers les complémentaires santé** car c'est la porte ouverte à une couverture plus aléatoire fonction des revenus ou de la branche professionnelle. Une telle orientation nous conduirait tôt ou tard à la mise en place de boucliers sanitaires qui sont pour nous contraire à notre pacte social.

Aussi, compte tenu de la situation des comptes publics et sociaux, la CFE-CGC est dans une optique de recherche de ressources supplémentaires tout en souscrivant à une rationalisation des démarches source d'économies de fonctionnement.

Il est tout d'abord indispensable de supprimer les allègements de charges dont l'efficacité en terme d'emploi n'est pas avérée ce qui nécessite qu'une évaluation soit effectuée. Ces allègements représentent 30,2 milliards d'euros en 2010 dont 2,9 milliards non compensés !

La CFE-CGC revendique des taxes affectées mais en écartant toutefois une augmentation de la CSG qui pénaliserait trop fortement les revenus du travail.

C'est pourquoi, elle défend la création d'une Cotisation sociale sur la consommation (CSC) qui consiste à supprimer partiellement les cotisations maladie employeurs et à les remplacer par une nouvelle cotisation assise sur la consommation. Ce nouveau prélèvement serait une cotisation affectée totalement à la branche maladie. Cette proposition présente un quadruple avantage : offrir une assiette stable et large, améliorer la compétitivité des entreprises françaises, garantir des recettes durables et croissantes permettant de financer notre système de santé, et enfin faire contribuer les importations à la protection sociale.

La mise en place d'une CSC nous semble incontournable pour couvrir les éléments de solidarité sauf à poursuivre la politique de généralisation des conditions de ressources, des prestations forfaitaires ou des plafonds. Nous dénonçons cette politique qui pénalise les classes moyennes alors même qu'elles contribuent de plus en plus à la solidarité nationale puisque les contributions sont proportionnelles aux revenus et non plafonnées.

Les efforts doivent être partagés par tous et non ciblés uniquement sur la responsabilité des salariés et des classes moyennes.

Toute l'actualité
sur www.cfecgc.org